



et



Propositions sur la levée de la Loire après la réunion publique organisée par les deux associations le 8 février 2006

A Orientations générales

Nos propositions s'inscrivent dans un objectif général : tourner Saint Pierre vers la Loire. Il s'agit de permettre un accès facile et naturel de l'ensemble des habitants aux rives du fleuve, de permettre un accès à la ville des utilisateurs de l'itinéraire Loire à Vélo, de faire de la RD 751 une voie urbaine et une promenade de bord de Loire, et d'améliorer considérablement la qualité de vie dans le quartier.

Une condition d'un tel aménagement est la réduction très importante du nombre des véhicules qui empruntent la levée, par

- le développement des transports en commun (bus et train) et la constitution de parkings-relais à l'est de l'agglomération en deuxième couronne (par exemple à la gare de La Ville aux Dames, comme le suggère le Maire Monsieur Besnard, rencontré par nos deux associations le 27 mars 2006)
- l'interdiction aux poids lourds (au dessus de 7,5 t) sans exception, cette mesure pouvant être accompagnée de l'aménagement d'entrées et sorties orientées vers l'Est pour les entreprises qui débouchent sur cette voie (Primagaz, La Ligérienne...), et d'une aide à la réimplantation du restaurant routiers.

B La chaussée

Réduire la vitesse et la place des voitures en réduisant la largeur à deux voies de 3 m.
Couper la ligne droite en jouant sur le positionnement des voies qui peuvent être alternativement jointes ou séparées par un terre-plein central.

Utiliser des plateaux sur-élevés et y limiter la vitesse à 30 km/h.

Prévoir des feux avec distance de sécurité pour la traversée du Chemin Vert, commandés manuellement et clignotant la nuit afin de limiter les nuisances pour les riverains.

Décaper les revêtements successifs pour récupérer le dévers.

Propositions sur la levée de la Loire (*suite*)

C Traversées et accès à la Loire

Toutes les traversées doivent comporter un accès à la Loire, et à l'itinéraire «Loire à Vélo» lorsqu'elles sont cyclistes.

Revoir l'accès par le pont de l'autoroute ; réaménager l'espace qui a actuellement l'aspect d'un parking gris et sale.

En plus des deux accès prévus à l'itinéraire Loire à Vélo (Jean Jaurès et autoroute) prévoir deux autres accès mixtes piétons-vélos, l'un dans la partie Est de la commune (secteur Dubresson-Labourbe), l'autre au débouché du Chemin Vert.

Traiter la traversée du Chemin Vert comme une véritable entrée de ville, propre et belle ; utiliser pour cela une partie de l'actuel terrain de cross ; prévoir une esplanade dégagée au niveau de la levée, d'où l'on voit la ville et le fleuve ; prévoir deux accès à l'itinéraire Loire à Vélo, l'un vers l'est, l'autre vers l'ouest, en s'appuyant par exemple sur le terre-plein de la station de pompage.

Prévoir en outre trois traversées piétonnes, protégées par ralentisseurs, terre-plein central, et limitation à 30 et débouchant sur une ouverture du mur de la levée, dans les secteurs de l'Ouche du Rochain, du passage Boileau, et de l'ancienne mairie.

Au terme de ces aménagements, la voie étant redevenue une voie urbaine à la vitesse limitée, autoriser tous les tourne à gauche.

D Autres aménagements

Un vrai trottoir (1,6 m) avec enfouissement des réseaux

Une esplanade en bois, longeant la levée côté Loire, sensiblement au niveau de la route.

Traiter le mur en l'interrompant à toutes les traversées, en changeant son revêtement, et en plaçant de la végétation à son sommet.

Placer de la végétation en bacs sur le mur, le trottoir et les terre-pleins centraux.

Aménager sobrement le bord de fleuve

Prévoir un double éclairage, de la chaussée et de l'esplanade.